



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA
SEANCE DU 13 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize janvier à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Étaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, AVENEL Valérie, CHEREAU Catherine, GUYOT Nicolas, HERMAIZE Jean-Claude, CALVEZ Philippe, GILLARD Cécile, MANCEL Jocelyne, GUILLEMOT Marylène, GUIBERT Nadège, CLEMENT Laura, TESSIER Nicolas, GICQUEL Joël, RICOU Richard.

Absents excusés : Christina CABANETOS, Florent Désiré NADALI (donne pouvoir à Nicolas GUYOT), Pierre-Pascal BIGOT (donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU), Aline MAUGEAIS (donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU), Sylvie BOUDIER (donne pouvoir à Nicolas GUYOT), Sylvie DURAND (donne pouvoir à Catherine CHEREAU), Samuel RICOU

Absent : Nicolas AOUSTIN

Secrétaire de séance : M. TESSIER Nicolas

Date de la convocation : 3 janvier 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Quorum : 8 (loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant remise en vigueur des dispositions dérogatoires relatives à la réunion des organes délibérants)

Ayant donné pouvoir : 5

Nombre de votants : 20 (15+5)

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2021

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 2 décembre 2021.

Le procès-verbal de la réunion du 2 Décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – Rajout d'un point à l'ordre du jour – Renouvellement de marché de l'ENT académique E-Primo 2022-2026 - Adhésion au groupement de commandes

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour :

- Renouvellement de marché de l'ENT académique E-Primo 2022-2026 - Adhésion au groupement de commandes.

Le rajout de ce point à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programmation 2022 – Travaux de sécurisation de voirie en agglomération

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux de sécurisation de la voirie urbaine programmés pour 2022 peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 dans le cadre des opérations éligibles Secteur A1 « Sécurité des bâtiments et aménagements

routiers » et « travaux d'accessibilité au niveau de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public ». Le taux d'intervention est fixé de 25 à 35 %.

Avec l'accompagnement du service ingénierie territoriale du Département, la commune a élaboré un plan de déplacements communal qui a été validé par le Conseil Municipal le 9 septembre 2021. Le plan d'actions projeté sur les 10 prochaines années permettra de sécuriser et mettre en valeur les cheminements doux, encourager les habitants à ne pas avoir recours à la voiture par différentes incitations solidaires et responsables et enfin mettre en valeur l'espace public en le réappropriant aux piétons et aux cyclistes.

Ce plan d'actions rentre dans la phase opérationnelle avec la programmation de différents travaux de voirie en agglomération déclinée par quartier. Ce nouveau programme de travaux de voirie en agglomération 2022-2023 a pour objectif prioritaire la mise en sécurité des liaisons vers la zone commerciale en centre bourg et liaisons inter-quartiers afin de répondre aux principaux enjeux fixés :

- Créer et développer un maillage de cheminements doux permettant de relier le cœur de bourg à l'ensemble des quartiers de la commune,
- Sécuriser et mettre en valeur les cheminements doux,
- Réduire la vitesse des véhicules en centre-bourg.

Le montant des travaux est estimé à 350 000,00 € HT et comprend les aménagements suivants :

- Sécurisation du carrefour Avenue des Brunets – Avenue des Marronniers – Avenue des Roses : aménagement d'un giratoire
- Réaménagement de l'avenue des Marronniers, Avenue des Tilleuls avec aménagement de cheminements doux
- Réaménagement du sens de circulation de la Rue des Tonnelles (voie traversante de la zone commerciale des Tonnelles),
- Réaménagement et sécurisation de l'entrée de la salle culturelle et du cheminement emprunté par les enfants de l'école privée vers le restaurant scolaire.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Désignation des travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant HT
Travaux de voirie	325 000,00 €	DETR	35 %	122 500,00 €
Maitrise d'œuvre	25 000,00 €	Autofinancement		227 500,00 €
TOTAL HT	350 000,00 €			350 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet présenté et son plan prévisionnel de financement,

Décide de solliciter pour ces travaux une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programmation 2022 au taux de 35 % selon le plan de financement présenté ci-dessus,

Autorise Madame Le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière près des services préfectoraux.

4 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programmation 2022 – Aménagement d'une aire de fitness en accès libre sur le complexe sportif

Madame Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 2 décembre 2021 a approuvé l'aménagement d'une aire de fitness en accès libre initié par la Commission « Associations, Sports, Loisirs, Gestion des équipements sportifs, Relations avec les écoles » afin de compléter les équipements existants sur le complexe sportif.

Ce projet s'inscrit dans la volonté des élus de développer et renforcer les équipements sportifs accessibles à tout type de public en créant des espaces partagés conçus comme des lieux de rencontre intergénérationnelle. Le projet consiste en l'aménagement d'une aire de fitness aux abords du complexe sportif et de l'arboretum (zone de

loisirs) : terrassement de la plate-forme, fourniture et installation des équipements (8), fourniture et mise en place du gazon synthétique, aménagement des abords.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) Programmation 2022 dans le cadre des opérations éligibles Secteur B5 - « squares, aires de jeux pour enfants, équipements sportifs ». Le taux d'intervention est fixé de 25 à 35 %.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 35 000,00 € HT.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Désignation des travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant HT
Fourniture et implantation de 8 équipements, fourniture et mise en place de gazon synthétique, test de conformité	25 600,00 €	DETR	35 %	12 250,00 €
Terrassement et aménagement de la plate-forme et des abords	9 400,00 €	Agence Nationale du Sport		5 100,00 €
		Autofinancement		17 650,00€
TOTAL HT	35 000,00 €			35 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet présenté et son plan prévisionnel de financement,

Décide de solliciter pour ces travaux une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programmation 2022 au taux de 35 %,

Autorise Madame Le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière près des services préfectoraux.

5 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programmation 2022 – Mise en sécurité et préservation du Pont Besnard

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que le projet d'aménagement du Pont Besnard proposé par la Commission « Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments » peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 dans le cadre des opérations éligibles Secteur A1 – Travaux d'accessibilité et de sécurité des espaces publics ». Le taux d'intervention est fixé de 25 à 35 %.

La mise en sécurité et en valeur du site du Pont Besnard a pour objectif principal de réaménager un site considéré comme l'un des vestiges de l'ancienne voie de chemin de fer du Petit Anjou, il s'agit de restaurer un élément important du patrimoine public historique de la région. Ce site est situé sur le circuit du Parcours patrimoine de la commune. Avant de l'ouvrir au public, cet espace doit être sécurisé et réaménagé. Le projet comprend : la remise en état du tablier métallique du pont, l'aménagement des abords : détournement du sentier de randonnée, plantations, signalétique et mobilier urbain.

Le montant du projet est estimé à 20 000,00 € HT.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Désignation des travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant HT
Travaux de remise en état du pont	6 700,00 €	DETR	35 %	7 000,00 €
Aménagement des abords	10 000,00 €	Autofinancement		13 000,00 €
Mobilier urbain	3 300,00 €			
TOTAL HT	20 000,00 €			20 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet présenté et son plan prévisionnel de financement,

Décide de solliciter pour ces travaux une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programmation 2022 au taux de 35 %,

Autorise Madame Le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière près des services préfectoraux.

6 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programmation 2022 – Aménagement du cimetière

Le réaménagement du cimetière est en cours depuis plusieurs années. Après l'extension de l'espace cinéraire, le réaménagement paysager de l'ensemble du site et l'informatisation des données, une procédure administrative de reprise de concessions en état d'abandon a été lancée afin de libérer de nouveaux emplacements et ainsi optimiser l'agencement du cimetière. 57 concessions vont être reprises par la commune. Avant de réattribuer les emplacements libérés, ils doivent être remis en état, des travaux d'aménagement doivent être effectués. De plus, le portail d'entrée doit être remplacé afin de finaliser l'aménagement global du cimetière.

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que ces travaux d'aménagement du cimetière peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) Programmation 2022 dans le cadre des opérations éligibles d' « aménagement, entretien, extension de cimetières ». Le taux d'intervention est fixé de 25 à 35 %.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 35 000,00 € HT.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Désignation des travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant HT
Aménagement de nouveaux emplacements dans le cimetière suite à la reprise des concessions	29 200,00 €	DETR	35 %	12 250,00 €
Remplacement du portail d'entrée principale	2 000,00 €	Autofinancement		22 750,00 €
Remise en état de monuments funéraires	3 800,00 €			
TOTAL HT	35 000,00 €			35 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet présenté et son plan prévisionnel de financement,

Décide de solliciter pour ces travaux une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programmation 2022 au taux de 35 %,

Autorise Madame Le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière près des services préfectoraux.

7 – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Grandes Priorités d'Investissement – Programmation 2022 – Réaménagement des étages de l'ancien presbytère pour création de trois logements

Madame le Maire rappelle qu'afin de répondre à la demande croissante de logements, la commune a programmé le réaménagement des 2 étages de l'ancien presbytère : aménagement de 3 logements - 1 Type 3 et 1 type 2 au 1er étage, 1 type 4 au 2ème étage, aménagement de 4 caves au sous-sol + locaux techniques et local poubelles. Les travaux comprennent le réaménagement intérieur total des deux étages. Le RDC a été réaménagé en 2017 avec création d'un logement T1, le reste du RDC est aménagé en salle de réunion, WC et un bureau.

En effet, au regard de la proximité de l'agglomération angevine et de la présence sur la commune de tous les commerces et services, la commune fait face à une demande de logements croissante à laquelle elle ne peut répondre.

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 - « Grandes Priorités d'investissement » sur le volet « réalisation d'hébergements et d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ».

Le montant du projet à la phase Avant-projet Sommaire est estimé à 350 000,00 € HT.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Désignation des travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant HT
Travaux d'aménagement du bâtiment	310 000,00 €	DSIL « GP »	50 %	175 000,00 €
Honoraires architecte et bureaux d'études	35 000,00 €	Autofinancement		175 000,00 €
Réseaux	5 000,00 €			
TOTAL HT	350 000,00 €			350 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté et son plan prévisionnel de financement,
- Décide de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) 2022 – « Grandes Priorités d'investissement » sur le volet « réalisation d'hébergements et d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants » pour les travaux de réaménagement des étages de l'ancien presbytère pour création de trois logements au taux de 50 %,
- Autorise Madame Le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière près des services préfectoraux.

8 – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Grandes Priorités d'Investissement – Programmation 2022 – Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux et le projet de construction de vestiaires de football et tribunes

Madame le Maire rappelle que la transition énergétique est une des thématiques principales du projet de mandat. Avec l'accompagnement du Conseiller en énergie partagé du SIEMML, plusieurs sites ont été étudiés pour des projets d'installations de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments communaux existants : la salle de boule de fort, la bibliothèque et l'accueil périscolaire ainsi que sur le projet de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes.

Les objectifs sont : optimisation de la consommation d'énergie afin de diminuer les dépenses de fonctionnement du budget communal, réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la performance énergétique des bâtiments, et contribuer au développement des installations ENR. Les travaux comprennent les études, fourniture et installation des équipements, raccordements,

Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2022 - « Grandes Priorités d'investissement » sur le volet « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ».

Les travaux sont estimés à 190 000 € HT.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Désignation des travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant HT
Installation de panneaux photovoltaïques et raccordement	180 000,00 €	DSIL GP	35 %	66 500,00 €
Maitrise d'œuvre et honoraires divers	10 000,00 €	Autofinancement		123 500,00 €
TOTAL HT	190 000,00 €			190 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté et son plan prévisionnel de financement,
- Décide de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local 2022 « Grandes Priorités » sur le volet « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » pour les projets d'installations de panneaux photovoltaïques sur les toitures de divers bâtiments communaux au taux de 35 %,
- Autorise Madame Le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière près des services préfectoraux.

9 – Achat de terrain Route de la Pouëze – Avis du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 1^{er} Juillet 2021, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la proposition de Mme le Maire d'exercer au nom de la commune le droit de préemption sur les parcelles cadastrées B N°425 et 970 situées route de la Pouëze appartenant à M. REBIC Vlatka d'une superficie globale de 30 930 m². Une partie de ce terrain (environ 3 000 m²) est située en zone 2AU au Plan Local d'Urbanisme et le reste est situé en Zone Naturelle.

Une rencontre a eu lieu en Mairie fin décembre avec la société BIOGANCE, potentiel acquéreur des terrains sus-visés dans l'objectif de trouver un compromis sur l'acquisition de la propriété en fonction des intérêts de chacune des parties. En effet, la société BIOGANCE spécialisée dans les produits de soin et d'hygiène naturelle pour les animaux, a souhaité acheter pour la partie Naturelle dans le cadre de leur activité afin d'y développer un laboratoire botanique expérimental.

La commune a décidé d'acquérir ces terrains afin de disposer de la partie en zone 2AU en vue d'un projet futur de lotissement communal.

Il est précisé que la commune souhaite également acheter une bande de terrain en zone Naturelle dans le cadre d'un projet de cheminement piétonnier inter-quartiers.

Monsieur REBIC a été contacté afin de lui proposer de diviser sa propriété en fonction des besoins de chacune des parties. Il a donné son accord. Les modalités de division et de répartition du prix de vente restent à définir.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité. Une discussion s'engage sur l'intérêt ou non de conserver l'ensemble de la propriété. Aucun projet n'est envisagé sur la partie en zone Naturelle hormis le cheminement piétonnier pour lequel une bande de 10 mètres de large environ sera achetée. Il faudra donc entretenir le reste de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne un avis favorable sur la division de la propriété REBIC située Route de la Pouëze,

Donne son accord sur l'acquisition de la partie en Zone 2AU et d'une bande de terrain en zone Naturelle dont la largeur est à définir,

Dit que les frais de division et autres nécessaires à ce dossier seront répartis pour moitié à chacune des parties,

Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

10 – Trottoirs rue d'Angers et rue de Candé – Mission d'expertise

Madame le Maire rappelle qu'en 2015-2016, la commune de Bécon les Granits a confié les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération Rue d'Angers et Rue de Candé à l'entreprise COLAS Centre Ouest d'Angers. Ces travaux ont fait l'objet d'un marché public notifié au titulaire le 29 juillet 2015.

Lors de la réception du chantier qui a fait l'objet d'un procès-verbal en date du 26 juin 2017, plusieurs réserves ont été mentionnées principalement la fissuration de la résine sur les trottoirs rue d'Angers. La levée des réserves devait être effectuée pour le 30 septembre 2017. Malgré plusieurs essais, expertises, visites sur place, ce problème n'est toujours pas résolu à ce jour.

Des travaux de reprise partielle ont été réalisés sur la rue d'Angers en 2019. Les fissures sont réapparues au bout de quelques mois et sont constatées désormais sur tout le linéaire de trottoirs des deux rues faisant l'objet du marché avec l'entreprise COLAS.

La mairie est alertée régulièrement par des riverains de ces deux rues sur l'état dégradé des trottoirs.

Au regard des travaux réalisés et de l'insatisfaction du résultat obtenu, et de la responsabilité décennale qui incombe à l'entreprise COLAS dans le cadre du marché public signé avec la commune de Bécon les Granits, la commune de Bécon-les-Granits a décidé de déclarer ce sinistre et d'engager une procédure contre la société COLAS CENTRE OUEST afin de la contraindre à reprendre les désordres constatés.

Il convient dans un premier temps de missionner un expert en construction afin d'assister la commune dans le cadre de l'expertise consécutive au sinistre déclaré.

Le coût de la mission s'élève à 997 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord sur la procédure à engager contre la société COLAS,

Approuve la mission d'expertise pour un coût de 997 €,

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

11 - Renouvellement de marché de l'ENT académique E-Primo 2022-2026 - Adhésion au groupement de commandes

Madame le Maire expose que l'académie de Nantes a impulsé en 2013 le déploiement d'un Espace Numérique de Travail dans les écoles. Depuis, le projet e-primo a pris de l'ampleur. Il s'appuie sur un partenariat collectivités-rectorat qui a fait ses preuves. En septembre 2021, 60 % des élèves des écoles publiques bénéficient d'un accès à l'ENT.

Cet ENT, nommé e-primo, vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'internet.

Ce dispositif constitue un espace de travail privilégié pour assurer une continuité pédagogique de qualité et maintenir le lien entre l'école et les familles.

L'ENT conduit l'élève à développer les compétences numériques inscrites dans les programmes et constitue un support pour l'enseignant facilitant la préparation de la classe et la mise en œuvre de parcours d'apprentissage personnalisés.

Elle rappelle que, par délibération en date du 6 février 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de l'école publique à l'espace de travail numérique (ENT) E-primo à raison de 1,80 € par élève, par année scolaire.

Les conditions d'adhésion actuelles au projet e-primo prendront fin à l'issue de l'année scolaire 2021-2022.

Le prochain marché e-primo s'étendra sur la période 2022-2026, l'objectif est de donner à toutes les communes de l'académie qui adhéreront au groupement de commandes la possibilité de doter leurs écoles d'un ENT. L'objectif du prochain marché est de conserver cet environnement en lançant un marché public d'intégration et d'hébergement de la solution libre OPENENT-NG, qui propose des fonctionnalités similaires à celles utilisées actuellement.

Ainsi, la commune de Bécon les Granits a la possibilité d'adhérer au groupement de commandes pour une

période de 48 mois, soit du 19 juillet 2022 au 19 juillet 2026. L'adhésion au nouveau groupement de commande permettra à la commune de bénéficier d'un tarif préférentiel dans le cadre du nouveau marché 2022-2026.

Ce groupement de commandes passera par un marché public dont la finalité sera de mettre à disposition des écoles situées sur le territoire des collectivités membres dudit groupement, une solution unique d'environnement numérique de travail. La convention d'adhésion au groupement de commandes a pour objet de préciser l'ensemble des dispositions applicables à ce marché.

Ce groupement de commandes sera constitué conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'adhésion de la commune de Bécon les Granits au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes,

Approuve la convention d'adhésion au groupement de commandes pour e-primo.

Autorise Madame le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à ce dossier.

10 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Rapport de la Clect du 22 novembre 2021 – Approbation

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

VU le rapport de la CLETC de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou du 22 Novembre 2021 ;

CONSIDERANT que le rapport de la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou à la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDERANT que la Commune de Bécon les Granits doit se prononcer dans un délai de trois mois suivant la date de transmission de rapport de la CLETC du 22 Novembre 2021 ;

ENTENDU l'exposé ci-dessous de M. Nicolas GUYOT, rapporteur ;

Il est rappelé que la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) est notamment compétente en matière d'Eaux Pluviales et d'élaboration de document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Sur le principe, c'est donc la CCVHA qui gère ces compétences pour les communes membres.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur el rapport de la CLECT du 22 novembre 2021 concernant les compétences :

- Eaux pluviales
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

S'agissant des eaux pluviales :

Rappel des modalités actuellement applicables depuis l'exercice 2020 et dans l'attente du futur schéma directeur « EP » :

1- Charges de fonctionnement :

Il s'agit des dépenses d'entretien liées aux prestations d'hydrocurage, aux prestations sous-traitées ainsi qu'aux travaux réalisés en zone agglomérée (débouchage, nettoyage des avaloirs, entretiens des noues et des bassins de rétention).

- Refacturation via l'attribution de compensation en année N+1 des dépenses territoire de la Communauté de communes en année N : **par conséquent, en 2021 le montant des dépenses réalisées en 2020** (estimation à la date du 22 novembre 2021, montant à 32 107 euros)¹ ;
- répartition entre les communes des dépenses réalisées sur le territoire de

Il est proposé une nouvelle clé de répartition :

- **Etude d'un scénario alternatif n°1** : répartition entre les communes des dépenses sur le territoire de la Communauté de communes sur la base de la clé « **linéaire kilomètres** » : cette clé est intéressante mais présente toutefois une limite et n'intègre pas le degré de vétusté du réseau (des communes qui ont peu de dépenses mais n'ont néanmoins devoir faire face à des travaux d'entretien conséquents en raison de l'âge du réseau).

2- Charges d'investissement :

Il s'agit des dépenses liées aux travaux de création/renouvellement de réseaux (bassins d'eaux pluviales).

- Refacturation via l'attribution de compensation en année N+1 des dépenses réalisées sur le territoire de chaque commune en année N ; **par conséquent, sera refacturé en 2021 les dépenses réalisées en 2020** (estimation à la date du 22 novembre de ce montant en euros)³ ;
- répartition des dépenses réalisées sur le territoire de chaque commune suivante :
 - 50% à la charge de la commune « demandeuse » des travaux concernés ;
 - 50% à la charge de l'ensemble des communes, cette contribution étant ventilée entre toutes les communes sur la base de la clé « **agglomérée** » [population agglomérée = population totale de la commune (hors population résidente dans les zones d'habitat dispersé) X 2,3 pers/foyer (relevé INSEE)].

Il est proposé plusieurs scénarios alternatifs :

- **Étude d'un scénario alternatif n°1** : répartition entre les communes des dépenses mutualisée sur la base de la clé « **linéaire de réseaux en kilomètres** » : le recours à cette clé de répartition pour les investissements « eaux pluviales » implique qu'a été pris en compte le linéaire du réseau existant (à ce jour incomplet) et non le linéaire à réaménager issu de la mise en œuvre du schéma directeur.
- **Étude d'un scénario alternatif n°2** : répartition entre les communes des dépenses mutualisée sur la base de la clé « **potentiel fiscal** » : le recours à une telle clé est justifié dès lors qu'est mis en avant un principe de solidarité entre les communes.

S'agissant du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

Dans le cadre de la prise de la compétence « plan local d'urbanisme intercommunal » compter du 1^{er} juillet 2021, la commission locale d'évaluation des charges transférées a été réunie le 4 février 2021. Ont alors été envisagées les **modalités suivantes d'évaluation en vue de la détermination de l'attribution de compensation (AC)** pour les exercices 2021 et 2022 :

- Estimation du montant des charges en intégrant :
 - les charges de personnel, à savoir (i) un agent de catégorie A à mi-temps consacrant 65% de son temps de travail aux missions « PLUi », catégorie C à mi-temps, consacrant 100% de son temps de travail aux missions « PLUi » ;
soit 29 250 euros pour 2021 (un semestre) et 58 500 euros pour 2022 (année pleine) ;
 - les charges externes, à savoir (i) études externalisées (100 000 euros par an, soit 10 000 euros par an), (ii) frais de modification (40 000 euros par an, soit 4 000 euros par an), (iii) communication, frais de reproduction (40 000 euros sur 10 ans, soit 3 000 euros par an), (iv) enquêtes publiques (20 000 euros par an, soit 2 000 euros par an) ;
soit 19 000 euros par an à compter de l'année 2022 ;

Il est proposé plusieurs scénarios alternatifs :

- **Étude d'un scénario alternatif n°1 : répartition des charges sur la base de la clé « fiscal »** : le recours à une telle clé peut s'avérer justifié dès lors qu'est en vigueur le principe de solidarité entre les communes ; en revanche, il ne peut être dit que le recours à cette clé est adapté à la complexité de chacun des territoires en matière d'urbanisme.
- **Étude d'un scénario alternatif n°2 : répartition des charges sur la base de la clé « superficie »** : le recours à cette seule clé semble peu pertinent en ce sens que l'élaboration des documents de planification pour une commune ne peut être proportionnelle à sa superficie.
- **Étude d'un scénario alternatif n°3 : répartition des charges sur la base de la clé « population »** : le recours à cette seule clé semble peu pertinent en ce sens que l'élaboration des documents de planification pour une commune ne peut être proportionnelle à sa population.

La CLECT a décidé à l'unanimité des membres présents de ne retenir aucun scénario alternatif évoqué dans le rapport de la CLECT du 22 novembre 2021 portant sur les compétences eaux pluviales (fonctionnement et investissement) et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le rapport de la CLECT du 22 novembre 2021,
Autorise Madame le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

11 – Conseil Municipal – Modification horaire de réunion – Avis du Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal d'avancer l'horaire de réunion du Conseil Municipal à 20 h au lieu de 20 h 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de fixer l'horaire des réunions du Conseil Municipal à 20 h 00 à partir du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 3 Février 2022.

12 – Travaux

➤ Rénovation énergétique de la salle de foot - Avenants aux marchés de travaux

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que des prestations complémentaires sont nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation énergétique de la salle de foot.

Il est nécessaire de passer des avenants pour les lots suivants :

- Lot 2 : Plafonds suspendus – isolation (Entreprise APM) : travaux en moins-value pour la modification de la surface d'isolation en sous-sol.

	Montant HT	Variation %
Marché initial	29 150,62 €	
Avenant N°1	- 7 173,15 €	- 24,61 %
Nouveau marché	21 977,47 €	

- Lot 5 : Electricité – Chauffage - Ventilation (Entreprise CEGELEC) : travaux en plus-value pour la pose d'un lave-mains (demande du bureau de contrôle pour l'accessibilité PMR) et adaptation de certaines prestations de courants forts et faibles suite à la demande des utilisateurs.

	Montant HT	Variation %
Marché initial	15 506,24 €	
Avenant N°1	+ 6 177,55 €	+ 39,84%
Nouveau marché	21 683,79 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide l'avenant N°1 au lot N°2 – Plafonds suspendus - isolation avec l'entreprise APM de St Léger de Linières pour un montant de – 7 173,15 € HT,

Valide l'avenant N°1 au lot N°5 – Electricité – Chauffage – Ventilation avec l'entreprise CEGELEC de Saint Barthelemy d'Anjou pour un montant de + 6 177,55 € HT,

Autorise Madame le Maire à signer les différents avenants.

13 – Achats

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

ACHATS - FONCTIONNEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Mairie	70 cartes de vœux	SETIG	89,40 €	107,28 €	c//6236
Mairie	1200 bulletins municipaux	SETIG	1 722,00 €	1 894,20 €	c/6236
Mairie	Cadeaux naissance : 15 pochons de 5 lingettes	LES CREAS DE MANAGA (Adeline GILLARD)	255,00 €	255,00 €	c/6068
Mairie	Cadeaux naissance : 15 pochons de 5 lingettes	BOBINES AND CO	255,00 €	255,00 €	c/6068

Mairie	Cadeaux naissance : 15 pochons de 5 lingettes	ET PATATI ET PATATA (Michèle CLEMENT)	255,00 €	255,00 €	c/6068
--------	---	---------------------------------------	----------	----------	--------

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Groupe scolaire	Aspirateur	LE GALLAIS	305,16 €	366,19 €	c/2188
Mairie	2 flammes au logo BECON LES GRANITS	CM Services	338,00 €	405,60 €	c/2188

14 - Affaires générales et informations diverses

- Le bulletin municipal sera distribué la semaine du 24 au 28 janvier 2022.
- Suite à l'annulation de la cérémonie des vœux à la population, un diaporama a été préparé présentant une synthèse des projets principaux des différentes commissions. Il va être mis en ligne prochainement sur le site Internet.
- Logements seniors Lotissement du Pré de la Fontaine : la remise des clés aux locataires est fixée au vendredi 28 janvier 2022.
- Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Communication : dans le prochain Magazine intercommunal de février 2022 – Rubrique « Vie des communes », un article paraîtra pour la commune de Bécon les Granits sur l'inauguration du sentier « Rando Clim ».
- Point sur la situation sanitaire : un mail a été adressé à toutes les associations le 5 janvier 2022 afin de les informer des mesures sanitaires à appliquer pour l'accès aux salles communales et aux équipements sportifs et culturels de la commune.
- Installations classées – Arrêté d'autorisation – SAS Parc Eolien de Longuenée : En application de l'article R.181-44 du code de l'environnement, un exemplaire de l'arrêté préfectoral DIDD – 2021 n°371 du 21 décembre 2021 reçu en Mairie le 28 décembre 2021 sera transmis pour information au Conseil Municipal avec le présent compte-rendu de réunion.
- CCVHA – Compétence mobilité (Cécile GILLARD, membre du COPIL) : le compte-rendu du COPIL N°2 est présenté. Le pré-diagnostic du Plan de Mobilité simplifié sur les services régionaux de transports en commun sur le territoire est en cours : train, car, transport à la demande (TAD), covoiturage. Sur la CCVHA, le TAD est très peu utilisé car trop cher. Un autre moyen de transport est en cours d'étude similaire à Blablacar. Il s'agit du service de covoiturage domicile-travail KLAXIT actuellement expérimenté par ALM. Le financement de ce service et la tarification restent à définir.

15 - Rapports des commissions

- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
 - Anjou Numérique : Compte-rendu des 2ème rencontres du numérique :
 - Avancement de projet, 100% des NRO(Nœud de raccordement Optique) installés, 92 % des SRO (sous-répartiteur optique) mis en place (3 à Bécon),avancement fin 2021 : > 50 % des 230 000 prises, 118 000 prises construites, 106 000 prises commercialisables, + 60 000 prises en 2022, 5000 prises par mois, 50 000 prises en 2023, Fin de chantier en 2024.
 - Déploiement aérien, 60 % des réseaux à déployer sont aériens, 160 000 poteaux bois Orange réutilisés, 15 000 appuis BT Enedis
 - Reste à faire : 70 000 prises dépendant d'un tronçon aérien soit 4 800 km de réseau
 - Enjeu de l'élagage , Charte partagée, Respect des haies bocagères
 - A Bécon : Centre bourg , la fibre est installée, on peut d'ores et déjà souscrire un abonnement à la fibre, Date de 1er raccordement possible : 10/02/2022, Les lotissements est et ouest et rue de Candé : les études sont en cours – La fin du déploiement est prévue après 2022, Zone d'activités et rue d'Angers : Les études sont en cours – La fin du déploiement est prévue dans les 12 prochains mois.

Consultation possible sur le site "<https://www.anjou-fibre.fr/#/test-eligibilite>"

- Boulodrome : suite au chiffrage transmis par le maçon et validé par le maître d'œuvre sur la solution technique proposée pour assainir et étancher le bâtiment côté Nord et Est, un expert en bâtiment va être missionné afin de s'assurer du résultat des travaux supplémentaires préconisés.
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
 - Espaces partagés : la commission poursuit son programme d'aménagement d'aires de jeux et espaces partagés sur les différents quartiers de la commune. En 2022, il est prévu de rénover et compléter l'aire de jeux entre le lotissement du Grand Rifouet et à proximité du nouveau lotissement le Pré de la Fontaine. De plus, l'espace derrière le cimetière sera réaménagé pour les ados. La commission propose de faire participer les habitants du quartier en organisant une rencontre sur site le 26 février 2022. Un flyer va être préparé en ce sens.
 - Journée citoyenne : elle est fixée le 21 Mai 2022. Plusieurs activités ont été proposées : fabrication d'une boîte à livres pour l'aire de jeux du lotissement le Tremblay, collecte des déchets sur les espaces publics, bancs publics à repeindre. Le matin serait dédié aux activités de citoyenneté et le midi, un pique-nique partagé serait proposé (chacun amenant son pique-nique). L'appel à projets sera diffusé dans le Bécon Infos. Les autres commissions sont également sollicitées sur des suggestions de projets citoyens à réaliser.
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU et Jean-Claude HERMAIZE)*
 - La commission se réunira deux fois en janvier : choix et demande de devis sur le matériel de communication, travail sur la « valorisation du patrimoine de Bécon ».

16 – Questions diverses

Fin de la séance à 22 h 15.